



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 5 juillet 2021, à 19 h, à la salle du Conseil, devant public, selon les normes prescrites du moment. Étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1 ER JUIN 2021
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Remboursement d'un emprunt pour réseau d'égout sous le règlement 03-2012
 - 06.02. Site internet
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Emploi été Canada
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 09.01. Compostage
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
 - 10.01. Modifications aux règlements d'urbanisme
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
 - 11.01. Rencontre intermunicipale sur les loisirs, la culture et le tourisme
12. DEMANDES DIVERSES :
13. VARIA :
14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
15. CORRESPONDANCE
16. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 90 -07-2021

Le conseiller Pierre Caron propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1 ER JUIN 2021

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 1^{er} juin 2021 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 91-07-2021

La conseillère Cathy Michaud propose que le procès-verbal du 1^{er} juin 2021 soit accepté avec la correction à la résolution **85-06-2021 précisant que c'est un camion 10 roues**, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution **10-01-2021**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2021 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 92-07-2021

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 46 728.45 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Remboursement d'un emprunt pour réseau d'égout sous le règlement 03-2012



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

- CONSIDÉRANT QUE** l'emprunt sous le règlement 03-2012 pour le réseau d'égout municipal est à refinancer pour le 7 septembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le montant à refinancer représente 95 500 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet peut et a les fonds suffisants pour rembourser ce montant ainsi que le versement régulier 2021 plus les intérêts au 7 septembre 2021 sans aucune pénalité ;
- EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 93-07-2021**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement de payer en totalité le montant de 95 500 \$ à refinancer ainsi que le versement de 5 300 \$ et les intérêts de 1 058.40 \$ dû au 7 septembre 2021 grâce au montant de 70 877 \$ disponible et identifié comme fonds réservés pour le service de la dette à long terme et la balance à même le surplus libre mais destiné au remboursement de la dette égout.

06.02. Site internet

- CONSIDÉRANT QUE** le site internet municipal, créé avec l'aide du CLD de L'Islet en 2014, est lourd et compliqué au niveau de sa gestion ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'aide technique est disparue à la fin du CLD de L'Islet ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est opportun d'avoir un site Internet qui facilite la navigation et offre une recherche d'information plus intuitive tout en présentant un visuel moderne et renouvelé ;
- EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 94-07-2021**
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement d'améliorer le site Internet municipal pour un coût évalué à 2 000 \$ plus taxes.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial

08.02. Emploi été Canada

Aucun nom cette année ; donc la demande d'aide financière sera annulée.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Compostage

Résolution 95-07-2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement d'annoncer à la MRC de L'Islet que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a besoin de 194 composteurs et qu'elle aimerait faire partie d'un achat regroupé et bénéficier d'un programme d'aide financière le cas échéant avec l'aide de la MRC de L'Islet dans ce dossier.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)

10.01. Modifications aux règlements d'urbanisme

Résolution 96-07-2021

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Pierre Caron et résolu unanimement d'inclure dans un projet de règlement :

-la modification de la définition de cours d'eau au 2 e alinéa de l'article 2.6 pour *en milieu forestier du domaine de l'État, à un cours d'eau tel que défini par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.*

- la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation au 1 er alinéa de l'article 7.1 pour *tous travaux et ouvrages susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives et du littoral, de porter le sol à nu, d'en affecter la stabilité ou qui empiètent sur le littoral.*

- Permettre l'établissement camping et site de camping dans les zones 16 Af, 17 Af et 19 F seulement ;

- Permettre les fermettes dans tous les secteurs ;

- Permettre l'établissement de résidence principale dans tous les secteurs ; *(STYLE RBWB)*

- Permettre le prêt-à-camper dans tous les secteurs également.

Les définitions et autres détails permettant une bonne gestion de ces modifications devront également être ajoutés ou modifiés selon ce cas, en acceptant l'aide proposée par la MRC de L'Islet.

d *SB*



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

10.02. ORH

Le conseiller Jacques Leclerc demande d'ajouter ce point puisque à titre de représentant à ce comité, il souhaite informer le Conseil que la pondération des revenus en regard de l'admissibilité a été haussée, ce qui permettra à plus de personnes de se qualifier comme locataire.

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

11.01. Rencontre intermunicipale sur les loisirs, la culture et le tourisme

Le Maire présente un résumé de la rencontre tenue avec la directrice générale municipale, la présidente des Amusements St-Damase inc. et le responsable des loisirs, de la culture et du tourisme de St-Aubert.

12. DEMANDES DIVERSES :

- Fédération des métis du soleil levant inc. : appui demandé dans leur recherche d'ancêtres.

Résolution 97-07-2021

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet appui la Fédération des métis du soleil levant inc. dans leur démarche de faire connaître les familles autochtones et leur migration sur le territoire par le biais de ses historiens et autres spécialistes en recherche, cartographie ou autres sans engagement monétaire, légal, de responsabilité ou surplus de travail de la part de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet.

- Tournoi de golf pour la Fondation des Services de Santé de la MRC de L'Islet. **Résolution 98-07-2021**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet verse 50 \$ comme dons à la Fondation des Services de Santé de la MRC de L'Islet .

13. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

14. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.



MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

N° de résolution
ou annotation

16. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 99-07-2021

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 30.



Maire



D.G/Sec.-trés.